

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8000[e] séance, le 24 juillet 2017, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et accueille avec satisfaction l'exposé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed ibn Chambas, lui a présenté le 13 juillet 2017.

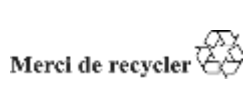
Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial et attend de l'UNOWAS qu'il renforce ses activités en matière de prévention des conflits, de médiation et de bons offices, de coopération sous-régionale et régionale dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontalières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, de mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que de promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, de l'accès et de l'aide humanitaires et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Le Conseil prend note avec satisfaction de l'évolution politique positive récente dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier de la passation pacifique des pouvoirs en Gambie et de la tenue d'élections législatives libres et transparentes le 6 avril 2017. À cet égard, il salue les efforts diplomatiques déployés par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), appuyés par le Représentant spécial, sur le fondement de sa résolution 2337 (2017), qui ont débouché sur la passation pacifique des pouvoirs au Président Adama Barrow, élu démocratiquement.

Le Conseil encourage les partenaires bilatéraux et multilatéraux à appuyer comme il se doit les mesures prises par le Gouvernement gambien pour rétablir l'état de droit et promouvoir la réconciliation et le développement dans l'intérêt des Gambiens.

Le Conseil s'inquiète à nouveau de la situation en Guinée-Bissau, engage tous les responsables politiques à agir dans le sens des dispositions des accords de Conakry et salue les efforts réalisés par la CEDEAO pour aider à trouver une solution à la crise politique.

Le Conseil note avec satisfaction les progrès notables faits par la Côte d'Ivoire pour ce qui est de consolider une paix et une stabilité durables, ainsi





que la prospérité économique, à la suite de la clôture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) le 30 juin 2017, et souligne que l'UNOWAS doit y participer activement pendant la période couverte par le plan de transition. À cet égard, il demande à nouveau, comme il l'a fait dans sa résolution 2284 (2016) et la déclaration de son président S/PRST/2017/08, que l'UNOWAS mette ses bons offices, selon que de besoin, à la disposition du Gouvernement ivoirien et du Coordonnateur résident des Nations Unies, et souligne qu'il importe de continuer à aider la Côte d'Ivoire pendant la transition consécutive à la clôture de l'ONUCI.

Le Conseil prend note de l'adoption par les ministres de la CEDEAO, le 10 février, de quatre documents décisifs pour faire avancer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la participation des femmes à la vie politique, au processus de paix et à la sécurité.

Le Conseil se dit préoccupé par les menaces terroristes, notamment par la propagation de l'idéologie terroriste dans la région et par les liens qu'ont ces menaces avec la criminalité transnationale organisée, ainsi que par la détérioration de la situation humanitaire dans la région. À cet égard, il condamne fermement tous les attentats perpétrés dans la région, en particulier dans le nord et le centre du Mali et le bassin du lac Tchad, notamment par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il souligne qu'il faut combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en éliminant les facteurs qui permettent sa propagation. Il s'inquiète particulièrement des attentats visant les civils, qui sont les principales victimes de la violence terroriste.

Le Conseil se félicite des efforts déployés aux niveaux sous-régional, régional et international pour atténuer les répercussions des opérations de Boko Haram sur la sécurité, la situation humanitaire et le développement. Il prend note des progrès réalisés dans la mise en place de la Force multinationale mixte (FMM) et engage les États Membres qui y participent à améliorer encore la coopération et la coordination militaires dans la région, à refuser de donner refuge à Boko Haram et à l'État islamique d'Iraq et du Levant, à permettre l'accès humanitaire et à faciliter le rétablissement de la sécurité civile et de l'état de droit dans les zones libérées. Il rappelle que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Conseil invite les États Membres et les partenaires multilatéraux à prêter leur appui à la Force, de façon à la rendre pleinement opérationnelle, notamment à fournir les moyens permettant d'accélérer et d'améliorer l'échange de renseignements, l'objectif étant de renforcer l'action collective régionale contre Boko Haram, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra. Il souligne que, pour affaiblir et vaincre Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant, il importe de suivre, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, une stratégie globale consistant notamment à mener, dans le respect du droit international applicable, des opérations de sécurité coordonnées, et à renforcer les activités civiles conduites par les gouvernements de la région pour améliorer la gouvernance, reconstruire les écoles et promouvoir la croissance économique dans les zones touchées.

Le Conseil exprime à nouveau sa profonde inquiétude face à la situation humanitaire désastreuse provoquée par les activités de Boko Haram et de

l'État islamique d'Iraq et du Levant dans le bassin du lac Tchad, en particulier face à la gravité de l'insécurité alimentaire et à la possibilité de famine dans certaines zones. À cet égard, il engage la communauté internationale à appuyer immédiatement l'acheminement d'une aide humanitaire d'urgence vers les populations les plus touchées par la crise au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, notamment en répondant à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies en faveur du bassin du lac Tchad. Il engage également les gouvernements de la région à faciliter l'accès des organisations humanitaires et à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux en vue de trouver des solutions viables pour l'acheminement de l'aide.

Le Conseil se félicite du montant de 458 millions de dollars annoncé à la conférence d'Oslo de 2017 au titre de l'aide humanitaire et demande instamment le décaissement rapide de ces fonds pour empêcher une nouvelle aggravation de la crise humanitaire et pour commencer à apporter des réponses aux besoins de développement endémiques, et encourage vivement tous les autres donateurs, dont les donateurs non traditionnels, à verser des contributions correspondant aux besoins définis dans les plans d'aide humanitaire élaborés en 2017 pour chaque pays.

Le Conseil se félicite également des plans de dépenses de 2017 annoncés par le Gouvernement nigérian pour le nord-est du pays, selon lesquels un montant total de 1 milliard de dollars de dépenses publiques de l'État fédéral et des États concernés serait consacré aux activités humanitaires et aux activités de développement, et demande instamment l'exécution rapide de ces plans.

Le Conseil reste préoccupé par la piraterie dans le golfe de Guinée, par le trafic de drogues et d'autres produits illicites, ainsi que par le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et souligne qu'il faut intensifier la lutte contre les activités illicites dans la sous-région en respectant le droit international applicable.

Le Conseil se félicite que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région et invite les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les entités des Nations Unies et les autres intervenants concernés à intensifier leur collaboration pour ce qui est de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre les obstacles à la bonne gouvernance.

Le Conseil salue la collaboration entre l'UNOWAS et les organisations sous-régionales et régionales, notamment l'Union africaine, la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il demeure déterminé à collaborer étroitement avec ces organisations par l'intermédiaire de l'UNOWAS afin de renforcer la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre les menaces transfrontières et de prévention de la propagation du terrorisme. À cet égard, il se réjouit du concours que l'UNOWAS prête à la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre de son cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité et la promotion d'une approche coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité dans la région.

Le Conseil prend note de la collaboration qui s'est instaurée entre l'UNOWAS et la Commission de consolidation de la paix et encourage l'un et l'autre à continuer de coopérer de façon étroite et efficace en vue d'une paix durable dans la région.

Le Conseil salue les efforts que font l'Union africaine et la CEDEAO, ainsi que les États Membres de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, pour renforcer la sécurité aux frontières et la coopération régionale, notamment grâce au G5 Sahel et au Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne.

Le Conseil est conscient de l'incidence de la situation au Mali sur la paix et la sécurité régionales dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord et se félicite à cet égard que la Force conjointe du G5 Sahel, dont l'effectif peut se monter à 5 000 militaires et membres de la police, ait été déployée sur le territoire des pays participants en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel.

Le Conseil se félicite qu'un soutien financier soit apporté à la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), comme indiqué notamment au paragraphe 6 de sa résolution 2359 (2017).

Le Conseil encourage les nouveaux progrès qui pourront être accomplis grâce à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, y compris en épaulant le G5 Sahel, afin de contribuer à remédier aux problèmes de sécurité et aux difficultés d'ordre politique qui entravent la stabilité et le développement de la région du Sahel, et réaffirme sa ferme détermination à surmonter ces difficultés, qui sont également liées au domaine humanitaire et aux questions de développement, mais aussi aux incidences négatives des changements climatiques et écologiques et, à cet égard, souligne qu'il importe de mener des évaluations des risques et de disposer de stratégies de gestion des risques appropriées tenant compte des effets des changements climatiques.

Le Conseil appuie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Chambas, et l'UNOWAS dans l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, il prend note de la réunion tenue le 5 mai 2017 par le Comité directeur de la Stratégie afin d'examiner les moyens de donner rapidement suite aux recommandations issues de l'examen indépendant de la Stratégie et exprime sa préoccupation devant le manque de fonds qui a entravé l'exécution de trois projets phares, à savoir le soutien au pastoralisme résilient, le renforcement de la résilience des populations mobiles et vulnérables, et l'accélération de l'autonomisation économique des femmes rurales en vue d'accroître la résilience dans le Sahel.

Le Conseil se félicite que l'UNOWAS coordonne son action avec celle des États de la région et toutes les autres parties prenantes, et qu'il donne des orientations stratégiques, des conseils et des directives aux acteurs du système des Nations Unies sur les modalités de la mise en œuvre effective de la Stratégie, notamment son orientation thématique, les dispositifs de coordination, les partenariats et la répartition des responsabilités entre les entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège, et réaffirme qu'il importe que l'UNOWAS poursuive sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix. Il souligne à cet égard qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires renforcent leurs capacités programmatiques et s'emploient à régler les problèmes frontaliers en vue d'encourager l'approfondissement de l'intégration et de la coopération des pays du Sahel. Il réaffirme qu'il importe également que l'UNOWAS continue de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix en faisant fond

sur son rôle fédérateur pour renforcer la cohérence et approfondir la volonté d'agir en matière politique et financière de l'Organisation et de ses partenaires dans la région.

Le Conseil demande à l'UNOWAS de continuer à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et de communiquer, dans son prochain rapport, des informations détaillées portant notamment sur les mesures et les initiatives qu'il prend pour maintenir la mobilisation de la communauté internationale et renforcer la cohérence des programmes associés à la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en prêtant attention à toutes ses composantes, en finançant le comblement des lacunes et en rationalisant et coordonnant les initiatives des acteurs internationaux et régionaux dans la région du Sahel. »